

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5677 Société : 138111

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL SAFI

Touria

Date de naissance :

10-12-1955

Adresse :

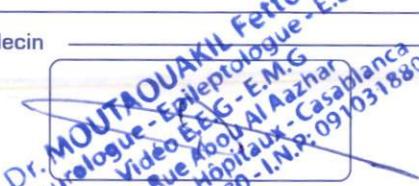
235 Bd YACOUB EL MANSOUR

B.P. Apt 8 2^e ANFA

066.132.1737 Total des frais engagés : 339,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11/11/2019

Nom et prénom du malade : El QUARTIER Age : 61

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Céphalées

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____

Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) : _____



Déclaration de Maladie

M22- 0040893

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
M. M 2022	CS	3000 DH	Dr. MOUTAQUAKIL Fettouma Neurologue - Epileptologue - E.E.G Vidéo E.E.G - E.M.G 99, Rue Abou Al Aazhar Quartier des Hôpitaux - Casablanca Tél: 0522 86 52 80 - t. N.R: 091031891	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'ASSOCIATION LAKHASSI TABBARA Yacoub El Mansour - Casablanca Tél: 0523 2675 51	11/11/22	39,80

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Laroxyl®

Amitriptyline

PPV: 39DH80
PER: 07/25
LOT: L2654

TAOUAKIL

ptologue
Neurologie
et d'EEG - Paris
trie - Bordeaux

الدكتورة موطومة متوكيل

اختصاصية في أمراض الدماغ والجهاز العصبي
اختصاصية في مرض المصرع
الدبلوم الأوروبي في طب الجهاز العصبي
شهادة طب الجهاز العصبي للأطفال - بوردو

Laroxyl® 40 mg/ml

Amitriptyline
Gouttes buvables 20 ml



6 118 001 040 407



Fabriqué par bottu S.A.
B2, Allée des Bassinaires - Ain Sébaïa - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

CNNV

CENTRE DE NEUROLOGIE
ET NEUROPHYSIOLOGIE VESALE

Casablanca le 11/10/2022

Safi Touriz



39.80

الشرقية
PHARMACIE DE L'ORIENT
Mme LAKHSASSI TABBARA Latifa
213, Bd Yacoub El Mansour - Casablanca
Tél: 0522 86 52 80 - I.N.P: 091031880



26970
11/10/22

Dr. Laroxyl 40 mg/ml

1

Dr. Laroxyl 40 mg/ml



Dr. MOUTAOUKIL Fettouma
Neurologue - Epileptologue - E.E.G.
Vidéo E.E.G - E.M.G
99, Rue Abou Al Aazhar - Casablanca
Tél: 0522 86 52 80 - I.N.P: 091031880

99, rue Abou Alaa Zahar (Ex. Vesale)
Quartier des hôpitaux - Casablanca

0661 47 66 97

0522 86 52 80

info@cnnv.ma

www.cnnv.ma